



## PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

Dans le cas d'un projet de transition professionnelle, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

### **Déroulement**

1. Un questionnaire d'entrée qui porte sur :

#### **Renseignements d'ordre général**

Nom / Prénom Coordonnées Expérience(s) professionnelle(s)

#### **Projet de l'apprenant**

Motivation pour suivre la formation / Objectif professionnel / Positionnement par rapport aux pré-requis

#### **Attente vis à vis de la formation et motivation**

Attente / Motivation(s)

#### **Disponibilité pour la formation**

Temps consacré à l'apprentissage / Périodes, horaires, journées pour la formation

2. Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

### **Information du public :**

Le procédé de positionnement est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

## PROCÉDÉS D'ÉVALUATION

### **FORMATIONS B A1 A2**

#### **Avant l'entrée en formation**

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences va être réalisée. Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation. Cette évaluation permettra de vous proposer un volume de formation adaptée à vos besoins, accompagné d'une proposition commerciale chiffrée. Il pourra être revu à la hausse ou à la baisse, en fonction de votre implication dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

#### **Les moyens utilisés et la durée :**

##### **En B :**

Sur ordinateur dans les locaux de l'auto-école, 50 minutes.

En situation de conduite, 60 minutes.

##### **En A1 et A2 :**

Cette évaluation est réalisée sur piste, en moto, avec un enseignant et dure 30 minutes.

## **Aptitudes et compétences évaluées**

### **En B :**

*Sur Ordinateur* sont évaluées les aptitudes cognitives :

Concentration ; Coordination motrice ; Inhibition ; Mémoire visuelle à court terme ; Estimation ; Largeur du champ de vision ; Adaptation ; Attention partagée ; Prévention des risques ; Obéissance aux règles ; Balayage visuel ; Temps de réaction.

*En Voiture* sont évalués par des exercices, les compétences concernant :

- L'expérience de la conduite ;
- Les connaissances du véhicule ;
- Les attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité ;
- Les habilités ;
- La compréhension et la mémoire ;
- La perception visuelle ;
- L'émotivité.

### **En A1 et A2 :**

*En Moto* sont évalués par des exercices, les aptitudes et compétences concernant :

- L'expérience de la conduite ;
- Les connaissances du véhicule ;
- Les attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité ;
- Les habilités ;
- La compréhension et la mémoire ;
- La perception visuelle ;
- L'émotivité.

## **Au cours de la formation**

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur la compétence 1 et la compétence 2 de votre programme de formation, des bilans de compétences sont organisés.

## **En fin de formation**

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

## **Information du public**

Les procédés d'évaluation sont portés à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

## **FORMATION AM**

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 20 minutes, va être réalisée. Cette évaluation permettra de vous proposer un volume de formation et une proposition chiffrée.

## **Le moyen utilisé**

Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire portant sur le profil de l'élève, ses expériences de conduite d'un 2 roues et de ses connaissances en code de la route.

Celle-ci pourra être complétée lors de la première leçon pratique hors circulation.

## Items évalués

Le questionnaire permet d'évaluer vos connaissances concernant :

- Le code de la route ;
- Des règles de conduite ;
- Des techniques de conduite ;
- Le véhicule

Le questionnaire permet également d'évaluer :

- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- Vos compétences psychomotrices,
- Vos motivations.

## Au cours de la formation

Durant la formation, pour évaluer l'acquisition des compétences hors circulation et en circulation, des mises en situation en toute autonomie sont organisées.

## En fin de formation

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer si votre conduite en circulation est sécuritaire.

## Information du public

Les procédés d'évaluation sont portés à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

## PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP

Nous pouvons prendre en charge des personnes ayant un léger handicap et compatible avec nos moyens pédagogiques.

Pour les autres cas, nous tenons à votre disposition une liste de partenaires adaptés à accueillir les personnes en situation de handicap.

## LES ÉTAPES A SUIVRE :

### La visite médicale :

Le rendez-vous est à prendre avec un médecin agréé de la préfecture, qui évaluera votre aptitude à la conduite.

Lors de la visite médicale, le CERFA n°14880 est à faire remplir par le médecin agréé.

La visite médicale est gratuite dans le cas d'une régularisation pour les personnes présentant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% décidé par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Si vous êtes dans ce cas, vous n'avez pas à avancer les frais, le médecin se fera régler par la préfecture.

### L'épreuve du code de la route :

Des séances spécifiques peuvent être organisées pour des candidats qui présentent un handicap. En effet, l'arrêté du 4 août 2014 autorise l'organisation de séances pour passer le code qui ne sont plus forcément collectives mais adaptées au handicap : notamment pour les candidats dyspraxiques, les candidats sourds ou malentendants.

Des séances spécifiques peuvent être organisées pour les candidats maîtrisant mal la langue française.

Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur-interprète assermenté près d'une cour d'appel

-----Auto-école Bundy Laurence-----

94 BIS, Avenue Raymond Barre – 97427 ETANG-SALE

Téléphone 0262 91 41 91 E-mail : acbundy@gmail.com

AGREMENT : E 21 974 0008 0 SIRET : 889 560 611 000 10 CODE APE : 8553Z